



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

Terres d'Alliance

Toute l'actualité de la MSA Dordogne, Lot et Garonne

N° 33 - Juillet 2018

ÉDITO

Chers collègues élus, chers amis,

Notre Assemblée Générale s'est tenue le 1^{er} juin dernier et je suis heureuse d'avoir partagé ce moment privilégié avec vous.

Cette journée nous a permis de revenir sur l'année écoulée et de mettre en valeur votre rôle d'élu sur les territoires. Je remercie d'ailleurs Mme la Préfète pour son discours si reconnaissant à l'égard de la MSA et de son implication en milieu rural.

Cette présence de la MSA va au-delà de l'accompagnement de nos agriculteurs en difficulté. Partout, elle s'investit pour que la vie en milieu rural soit plus facile. Aidée par les structures de l'offre de services qu'elle a développées, la MSA agit pour le maintien du lien social sur le territoire.

Nous voulons poursuivre cette relation de proximité avec tous nos ressortissants. Dans un contexte social en pleine évolution, la MSA doit s'adapter et innover pour garantir sa pérennité. Lors de son intervention, Pascal Cormery a expliqué qu'une démarche d'élaboration d'un plan stratégique à l'horizon 2025 était engagée. Je suis persuadée que ce projet pour construire la MSA de demain sera une réussite.

Claudine Faure
Présidente de la MSA DLG



AG 2018



La MSA retrouve ses élus à Boulazac

L'Assemblée Générale s'est tenue le 1^{er} juin dernier au centre culturel Agora de Boulazac en présence de Pascal Cormery, Président de la caisse centrale de MSA. Retour sur les moments forts de la journée.

Ce moment privilégié entre la MSA et ses élus permet de faire un retour sur l'année écoulée, d'échanger sur les actions menées sur le territoire et d'aborder les projets à venir.

Bilan de l'activité de la caisse

Dans son discours de bienvenue, Claudine Faure s'est dite heureuse d'accueillir près de 300 élus, les partenaires du monde agricole et de la protection sociale ainsi que les élus locaux. Elle a également salué la présence de Mme Baudouin-Clerc, Préfète de Dordogne.

Lysiane Lenice, Directrice Générale, a présenté l'activité 2017 en exposant les grandes masses financières gérées par l'entreprise et les principales activités des services.

Elle s'est félicitée des efforts de la caisse pour maîtriser ses coûts de gestion et de son bon classement au niveau national.

Groupe MSA et maintien à domicile

Pierre Dagrass, 1^{er} Vice-président, a valorisé dans son rapport mutualiste « le Groupe MSA au service du bien vieillir chez soi ». À travers la projection de films, il a présenté

les actions mises en oeuvre par la MSA et, dans le prolongement de sa mission de service public, par l'offre de services, pour le maintien à domicile de nos aînés.

À la fin de son discours, il a remis à trois élus MSA les prix du challenge, organisé par le service de téléassistance Présence Verte pour fêter ses 30 ans d'existence.

Temps forts et perspectives

Dans son rapport moral, Claudine Faure est revenue sur les faits marquants de l'année 2017.

Outre les évolutions législatives et techniques que représentent la DSN et le nouveau TESA, elle a rappelé l'accompagnement humain et financier de la MSA lors des crises économique et sanitaire qui ont touché nos deux départements. La Présidente a aussi insisté sur les efforts d'adaptation de la MSA dans un contexte de fortes réformes gouvernementales.

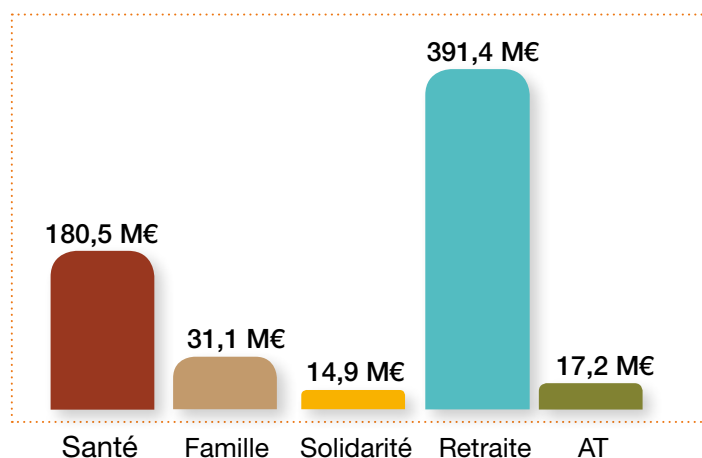
Enfin, Pascal Cormery a clôturé la manifestation par une intervention sur les enjeux, la place et les perspectives de la MSA dans une agriculture en évolution.

Les chiffres clés de l'activité 2017

Lysiane Lenice, Directrice Générale de la MSA Dordogne, Lot et Garonne, a présenté l'activité 2017 avec, notamment, les grandes masses financières gérées par la caisse. Extraits...

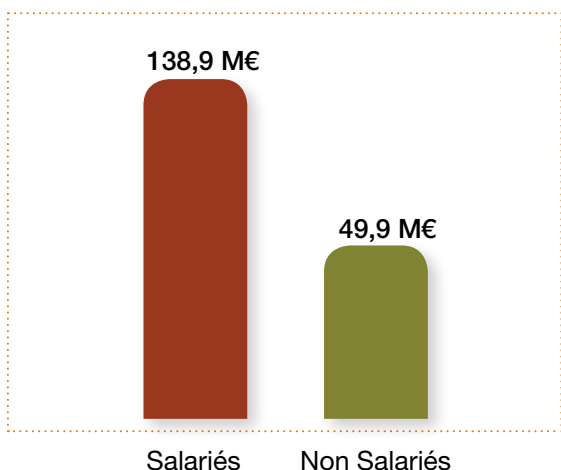


635,1 MILLIONS D'€ de prestations sociales ont été versées en 2017.

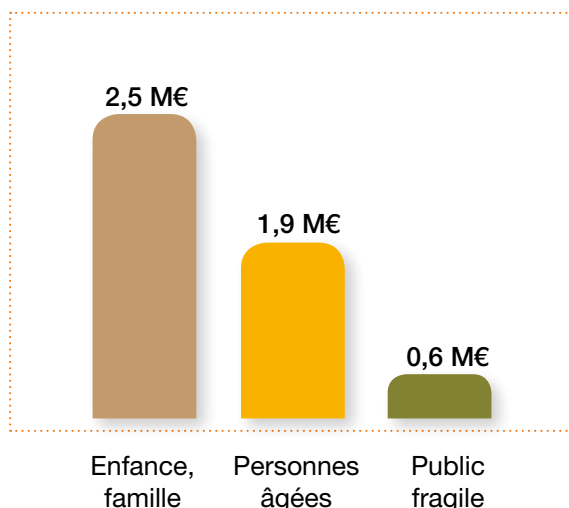


181 123 personnes bénéficient d'une prestation servie par la MSA Dordogne, Lot et Garonne, soit **24,2 %** de la population des deux départements.

188,8 MILLIONS D'€ de cotisations ont été appelées en 2017.



5 MILLIONS D'€ c'est le montant des dépenses au bénéfice des adhérents, en terme d'Action Sanitaire et Sociale.



Les vœux des élus

Nancy Arpontet a lu les vœux adressés aux Pouvoirs Publics par les élus de la MSA DLG.

SANTÉ

► Généraliser la vaccination antigrippale dans les pharmacies.

FAMILLE

► Créer une allocation dès le premier enfant.

► Repousser l'âge limite de l'ouverture des droits aux prestations familiales à 25 ans, pour les enfants poursuivant des études ou des formations.

RETRAITE

► Accorder une revalorisation aux retraités non salariés qui ont cotisé pendant toute leur carrière et dont la retraite est à peine supérieure à 75 % du smic.

► Demander, dans le cadre du cumul emploi retraite, que toutes activités cotisées soient génératrices de droit retraite.

► Réclamer que la taille maximale de la parcelle de subsistance soit identique à celle du cotisant de solidarité.

► Réétudier à la hausse le plafond des ressources pour l'étude des droits de réversion.

LE LIVRET QUESTIONS / RÉPONSES remis aux élus, le jour de l'AG, sera disponible lors des prochaines réunions de l'échelon local.

Le Groupe MSA au service du bien vieillir chez soi

Cette année, le rapport mutualiste de Pierre Dagrass portait sur les actions menées par le Groupe MSA en faveur du maintien à domicile des personnes âgées.



En introduction, Pierre Dagrass a rappelé la place essentielle que les élus tiennent sur les territoires.

Le Groupe MSA

Pierre Dagrass a ensuite expliqué ce qui faisait l'identité du Groupe MSA : au-delà de sa mission de service public, la MSA a développé une offre de services sur les territoires, ouverte à tous. Ces activités sont gérées par des structures distinctes juridiquement des MSA et sont membres de MSA services.

Parmi cette offre de proximité, qui prolonge celle de la MSA, il a présenté les structures qui agissent pour le maintien à domicile des personnes âgées et le bien vieillir chez soi.

Avec tout d'abord l'ASEPT qui propose des conférences et ateliers de prévention santé aux seniors. Les élus ont d'ailleurs été encouragés à participer à la mise en place de cette action afin de favoriser le lien social sur leur territoire, « **chacune et chacun d'entre nous, restant libre d'être actif en étant présent au cœur des dynamiques territoriales** ». Ensuite, il a parlé de Dom'Eval. Pour prévenir la perte d'autonomie, cette structure évalue les besoins pour l'accompagnement à domicile des personnes âgées.

Rester autonome avec Présence verte

Pour les 30 ans d'existence de Présence Verte, Pierre Dagrass a mis en valeur ce service de téléassistance permettant aux personnes de rester à leur domicile en toute sécurité. « **Maintenir à domicile nos personnes âgées, c'est aussi leur permettre d'y vivre sereinement** ».

Cette association propose différentes offres en fonction des besoins de ses 3 700 abonnés (téléassistance à domicile, connectée ou libre). Au-delà de sa technologie, ce service apporte une présence humaine qui s'inscrit dans le prolongement de l'action de la MSA. Là encore, l'élu a un rôle à jouer dans la mise en place d'actions pour faire connaître cette association sur les territoires.

Tel était le challenge lancé aux élus pour fêter l'anniversaire de Présence verte. À la fin de son discours, Pierre Dagrass a remis aux 3 représentants des échelons locaux les plus actifs, Claudine Miossec, Guy Lala et Françoise Laboubée, un chèque pour l'association de leur choix.



Valoriser notre présence au cœur des territoires



Claudine Faure a insisté dans son rapport moral sur l'adaptation de la MSA face aux nombreuses évolutions.

La Présidente est revenue sur les temps forts qui ont marqué l'année et sur les projets à venir.

Le contexte politique

Claudine Faure s'est dite satisfaite des mutualisations de proximité entre notre caisse et la MSA du Limousin. Elles permettront d'assurer nos missions de service public et de satisfaire aux exigences de performance de la COG.

Elle a aussi remarqué que l'enchaînement des réformes gouvernementales était une occasion formidable pour la MSA de faire connaître son action sur les territoires.

C'est pourquoi elle a souhaité rencontrer les nouveaux députés à la suite des élections législatives. « **Ce fut pour nous l'occasion de dire, ou redire (...) quelles sont nos missions, (...) l'importance de notre régime**

professionnel, ses spécificités avec notamment, l'accès au guichet unique ».

Les évolutions législatives et techniques

Parmi les mesures marquantes de l'année 2017, la DSN et le nouveau TESA ont été évoqués. Les services se sont mobilisés pour aider les entreprises à s'approprier ce nouveau système déclaratif.

Cette année, des réunions d'information sont proposées aux employeurs pour leur présenter le nouveau TESA, un service en ligne mis à leur disposition pour répondre aux obligations de la DSN.

La MSA au cœur du dispositif social

L'année 2017 aura été marquée par les crises agricoles. Avec ses élus, la MSA a soutenu ses agriculteurs en difficulté. En 2017, **1 015 532 €** de prises en charge de cotisations a été accordé à **1 051 bénéficiaires**. Parmi les aides sociales, le financement d'un remplacement temporaire a permis à des agriculteurs en situation d'épuisement professionnel de bénéficier d'un temps de répit.

Claudine Faure a aussi rappelé que le dispositif Agri'écoute était accessible au 09 69 39 29 19. « **Il est important de pouvoir exprimer son mal-être et de ne pas s'enfermer** ».

À NOTER DANS VOS AGENDAS

La journée d'information et de formation des Présidents des échelons locaux aura lieu le **11 septembre 2018**, salle des consuls, à Monflanquin

La reprise du travail à temps partiel thérapeutique



Dans certains cas, le médecin traitant peut prescrire un arrêt de travail à temps partiel pour motif thérapeutique afin de permettre une reprise progressive de l'activité professionnelle.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les non-salariés agricoles peuvent bénéficier d'une reprise de travail à temps partiel thérapeutique ou d'une reprise de travail léger permettant le versement d'indemnités journalières (IJ).

De nouveaux droits

Le régime de protection sociale permet désormais une reprise progressive de l'activité professionnelle de l'adhérent adaptée à sa santé, tout en lui garantissant des revenus de remplacement durant cette période.

À compter du 1^{er} janvier 2018, il peut bénéficier :

- du temps partiel thérapeutique avec la possibilité de disposer dans ce cadre des IJ AMEXA,

- de la reprise d'un travail léger avec la possibilité de disposer dans ce cadre des IJ ATEXA.

Ces indemnités journalières sont versées si :

- la reprise du travail est prescrite par le médecin traitant,
- elle est reconnue par le médecin conseil de la MSA comme étant de nature à favoriser l'amélioration de votre état de santé.

Reprise à temps partiel thérapeutique

Le temps partiel thérapeutique est accessible aux personnes en arrêt à la suite d'une maladie ou d'un accident de la vie privée. Il permet un aménagement du temps de travail (en jours et heures).

La reprise à temps partiel thérapeutique doit intervenir immédiatement après un arrêt total de travail indemnisé. Il est à noter que pour avoir droit aux IJ temps partiel thérapeutique, la personne doit justifier d'une affiliation en AMEXA de 12 mois et être à jour du paiement de la cotisation.

La durée du versement des IJ AMEXA, en cas de reprise à temps partiel thérapeutique, varie selon la nature de l'affection et son montant est de 21,33 € par jour.

Reprise de travail léger

Le dispositif de travail léger est ouvert à l'assuré ayant fait l'objet au préalable d'un arrêt de travail à temps complet indemnisé consécutif à un accident du travail ou une maladie professionnelle.

L'IJ ATEXA est versée pendant une durée maximale de 270 jours par période de 4 ans et son montant est de 21,33 € par jour.

Sécurité sociale : la fin du régime étudiant



Dès la rentrée universitaire 2018-2019, les nouveaux étudiants ne seront plus affiliés à la sécurité sociale étudiante.

Dans le cadre de la nouvelle loi relative à « l'orientation et à la réussite des étudiants », le régime étudiant de sécurité sociale va disparaître le 31 août 2019.

Plus de démarches à réaliser

Si l'enfant fait sa rentrée pour la première fois dans l'enseignement supérieur en septembre 2018, il n'aura plus de démarches à faire pour être inscrit à la sécurité sociale. Il restera rattaché au régime de sécurité sociale agricole, si ses parents sont affiliés à la MSA, et restera couvert par leur complémentaire santé si cela est déjà le cas.

Le mois qui suit ses 18 ans, il sera affilié au régime agricole

avec son propre numéro de sécurité sociale et un courrier l'invitera à transmettre un relevé d'identité bancaire (RIB). Il pourra également ouvrir son espace privé sur le site Internet de sa MSA et suivre ses remboursements de soins, télécharger son attestation de droits.

Si l'enfant est déjà étudiant au cours de l'année scolaire 2017-2018, il restera couvert par une mutuelle étudiante à la rentrée scolaire 2018-2019. En revanche, dès la rentrée 2019/2020, il ne relèvera plus du régime étudiant.

Une baisse de la cotisation annuelle étudiante

La cotisation annuelle de 217 € sera remplacée par une contribution à la vie étudiante d'un montant fixe de 90 €. Cette somme est destinée à accompagner les étudiants au niveau social, culturel et sportif et pour favoriser l'accès à la médecine préventive. Si l'enfant est boursier, cette contribution n'est pas due.

BON À SAVOIR

Tout étudiant bénéficie d'une assurance accidents du travail et maladies professionnelles. Elle le couvre pour les accidents survenus lors des stages en entreprise, sous certaines conditions.

TELEX

MSA DLG - 4

FERMETURES DES AGENCES PENDANT L'ÉTÉ

Nontron : du 16 au 28 août

Sarlat : les 21 et 22 août

Nérac : le 10 août et du 16 au 31 août

Marmande : du 20 au 24 août

Toutes les agences et l'accueil téléphonique seront fermés les jeudis **26 juillet** et **30 août**

Avec la DRP, ayez le réflexe service en ligne !



La MSA DLG développe ses relations dématérialisées pour un meilleur service à ses adhérents. C'est pourquoi, à compter de cette année, la DRP sera uniquement disponible en ligne.

Effectuer sa déclaration de revenus professionnels (DRP) en ligne permet des échanges rapides, fiables et sécurisés.

Les bénéfices du service en ligne

Ce service propose un accès à la notice explicative et à un mode d'emploi. L'exploitant agricole est guidé tout au long de sa démarche. D'ailleurs, certaines données sont pré-remplies, ce qui permet de gagner du temps.

Si vous êtes déjà inscrit aux services en ligne

Connectez-vous à votre espace privé, rubrique « Mes

services pro en ligne », cliquez sur « Déclarer mes revenus professionnels » et suivez les instructions.

Si vous n'êtes pas inscrit aux services en ligne

Rendez-vous sur la page d'accueil du site Internet msa24-47.fr, cliquez sur « S'inscrire » dans « Mon espace privé » et complétez le formulaire d'inscription en tant qu'exploitant agricole.

Vous recevez en temps réel, par mail ou sms, un code d'accès provisoire à personnaliser lors de votre première connexion.

La MSA vous accompagne

À l'aide des ordinateurs en libre accès dans les agences des deux départements, l'équipe d'accueil de la MSA DLG est au service des adhérents pour leur montrer comment effectuer leur déclaration de revenus professionnels sur Internet et aussi leur faire découvrir tous les autres services en ligne proposés par la MSA.

Cet accompagnement est également proposé par les animateurs des 14 Maisons de Services au Public avec lesquelles la MSA DLG est partenaire.



Retrouvez les adresses des MSAP sur le site msa24-47.fr

Rubrique Votre MSA > Nos actions > Les MSAP

ARS : déclarez la situation de vos enfants de 16 à 18 ans

L'Allocation de Rentrée Scolaire aide à financer les dépenses occasionnées par la rentrée scolaire. Pour les enfants de 16 ans ou plus, la déclaration de situation peut être effectuée en ligne dès maintenant.



L'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) est versée sous condition de ressources pour les enfants âgés de 6 à 18 ans.

Les démarches à effectuer

Pour les enfants de 6 à 15 ans, il n'y a aucune démarche à effectuer. Le calcul et le versement de l'ARS sont automatiques en fonction de la composition et des ressources du foyer.

Pour les enfants de 16 à 18 ans, nés entre le 16 septembre 2000 et le 31 décembre 2002 inclus, les parents doivent déclarer, dès le mois de juillet auprès de la MSA, que leur enfant sera toujours scolarisé ou en apprentissage pour la rentrée 2018.

La MSA facilite cette démarche en permettant aux parents d'effectuer la déclaration de situation de leur enfant de 16 ans ou plus en ligne, en se connectant à « Mon espace privé ».

Montants et date de versement

Pour la rentrée scolaire 2018 des enfants entre 6 et 16 ans, l'ARS sera versée en août.

Pour les enfants de 16 ans à 18 ans, le versement de l'allocation sera effectué à la même période si les parents ont réalisé la déclaration de situation dès le mois de juillet.

Quant au montant de l'ARS, il dépend de l'âge de l'enfant :

- **367,73 €** pour les enfants âgés de 6 à 10 ans,
- **388,02 €** pour les enfants âgés de 11 à 14 ans,
- **401,47 €** pour les enfants âgés de 15 à 18 ans.

À noter : si le foyer a un revenu légèrement supérieur au plafond de ressources, il peut percevoir une allocation réduite.



Effectuez votre déclaration en ligne

Rubrique Mon espace privé > Déclaration de situation des 16-18 ans pour l'Allocation de Rentrée Scolaire

Des cantons en mouvement

Par sa présence sur le terrain, l' élu assure un rôle essentiel d'animateur et de relais entre la MSA et les assurés. Retour sur des actions menées par la MSA avec la participation des délégués territoriaux.

Savoir repérer le mal-être des agriculteurs



Les difficultés économiques ou personnelles sont souvent la cause de souffrance chez l'agriculteur et peuvent le conduire à la dépression voire au suicide. Conscients de cette problématique, les

élus ont organisé le 18 mai dernier à St-Romain-et-St-Clément, une journée de sensibilisation à la prévention suicide afin de détecter le plus tôt possible les signes précurseurs et mettre en œuvre l'accompagnement adapté.

Évaluer les risques chimiques de son entreprise



Le 19 octobre dernier, le service prévention de la MSA DLG a animé une journée de formation à l'utilisation de Seirich, logiciel d'évaluation du risque chimique. Cette session s'est déroulée à la mairie de Vélines

en présence de viticulteurs. Le programme comprenait une partie réglementaire et une présentation du logiciel. Les participants ont ensuite commencé à évaluer les produits utilisés sur leur propre exploitation.

Réduire le risque lié aux chutes de hauteur



Dans le cadre de son plan pluriannuel, le service Santé-Sécurité au Travail de la MSA a proposé à ses adhérents une action de formation collective. Elle s'est tenue le 5 juin à Villeneuve et avait pour thème la prévention

des chutes de hauteur et l'amélioration de l'organisation au travail. L'objectif était d'apporter les connaissances nécessaires pour maîtriser et réduire le risque lié aux travaux et circulations en hauteur. Après une approche théorique, avec notamment une présentation des aspects réglementaires, des ateliers ont été mis en place sur une exploitation.

Les enfants face aux dangers de la vie courante



La MSA DLG, en partenariat avec l'Éducation nationale et la mairie de Beau-regard-et-Bassac, a organisé le 6 juin une journée "Plantarisks" sur l'exploitation de M. Boyer, éleveur de canards, en présence de Jean-Fran-

çois Labadie. À travers différents ateliers, cette action a sensibilisé les 51 élèves de l'école aux risques qu'ils peuvent rencontrer dans leur vie quotidienne et sur une ferme : dangers domestiques et à la ferme, prudence dans le car,...

Le Lot-et-Garonne fête ses éleveurs



Cette année, la journée de l'élevage s'est tenue le 16 juin à Beauville. Cet événement est l'occasion d'échanger entre professionnels et pour le grand public venu nombreux, d'assister à des concours, à une

démonstration de chien de troupeau et de découvrir les produits locaux. La MSA DLG était présente avec un stand animé par Michel Comandu, conseiller en prévention. Il a ainsi pu faire la promotion des actions de prévention que la MSA réalise auprès des éleveurs de bovins.

Une bonne alimentation pour une bonne santé



Dans le cadre de son action de promotion en faveur de l'équilibre alimentaire, la MSA a organisé, en collaboration avec les élus et les producteurs locaux, une journée "Nutriforme", le 21 juin à Bouglon. L'ob-

jectif était d'évaluer les connaissances acquises par les 123 élèves de primaire, durant les ateliers animés par Sandra Loichot, conseillère en économie sociale et familiale, de promouvoir l'activité physique et permettre aux élèves de découvrir les produits de leur terroir.



Si vous souhaitez réaliser une action ou une formation sur votre canton, n'hésitez pas à contacter vos animatrices de l'Échelon Local.